

# ÉCOLES CIMPA 2021 APPEL À PROJETS

L'organisation d'écoles de recherche dans les pays en développement est l'activité historique du CIMPA. Elle vise à favoriser le développement de la recherche en mathématiques dans les zones défavorisées dans lesquelles il y a une volonté forte de développer les mathématiques et où un projet de recherche est viable. Chaque École CIMPA propose une introduction à un sujet de recherche actif en mathématiques et s'adresse en tout premier lieu aux étudiants et enseignants-chercheurs issus de pays en développement auxquels l'essentiel du financement accordé par le CIMPA est consacré.

L'appel à projets pour les Écoles CIMPA 2021 est ouvert, les projets sont à soumettre avant le 9 septembre 2019. La sélection des projets sera effectuée à la fin janvier 2020.

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet d'École CIMPA doit être porté conjointement par deux coordinateurs administratifs et scientifiques, l'un "local" l'autre "extérieur" :

- Le coordinateur local doit être affilié à l'institution prévue pour accueillir l'école.
- Le coordinateur extérieur doit est affilié à une institution située dans un des pays partenaires du CIMPA au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (Espagne, France, Norvège et Suisse à l'heure actuelle, d'autres pays pourraient rejoindre le CIMPA d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et deviendront par conséquent éligibles).

Le projet d'École CIMPA doit obligatoirement respecter les critères suivants :

- L'école proposée doit se tenir dans un environnement académique (université ou équivalent) situé dans un pays en développement.
- Le sujet de l'École CIMPA doit être en lien avec des activités de recherche déjà présentes localement et faire partie d'un domaine de recherche actif en mathématiques, que ce soit en mathématiques pures et appliquées ou dans un domaine connexe tel que l'informatique ou la physique théorique.
- L'École CIMPA, destinée en priorité aux jeunes mathématiciens et mathématiciennes de la région, doit rester à un niveau raisonnable, entre pré-doc et post-doc.
- L'École CIMPA doit s'étaler sur une dizaine de jours (entre 8 et 15 jours) et proposer un programme scientifique comprenant des cours de niveau introductif et avancés (entre 4 et 8 au total) et plusieurs séances d'exercices ou de travaux pratiques. Des exposés de recherche



de niveau plus élevé pourront être proposés mais dans la limite d'une heure d'exposés par jour. En aucun cas, l'école ne doit s'apparenter à une conférence ou un workshop.

- Le budget de l'école, en termes de recettes et de dépenses, doit être clairement détaillé. Le soutien financier du CIMPA ne doit pas représenter plus du tiers du budget total de l'École CIMPA. Au moins 2/3 du soutien financier du CIMPA doit être destiné à la prise en charge des frais de voyage et/ou de séjour des participants CIMPA (voir CIMPA\_CS\_INSTR\_fr.pdf).
- Respecter un niveau d'implication de chaque genre (femmes et hommes) de 30% dans les comités scientifiques et d'organisation ainsi que parmi les enseignants des cours.

De manière générale, le projet d'École CIMPA doit se conformer aux instructions données dans le document CIMPA\_CS\_INSTR\_fr.pdf à télécharger ci-dessous.

## **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Les projets d'Écoles CIMPA soumis seront évalués selon les critères suivants :

- Qualités scientifique et pédagogique du projet.
- Adéquation scientifique entre le projet et le contexte local.
- Impact du projet en terme de développement au niveau local et régional.
- Solidité et cohérence du budget.
- Implication financière des institutions locales.
- Niveau d'implication des femmes dans le projet.

#### **FINANCEMENT**

Les projets d'Écoles CIMPA retenus bénéficieront d'un soutien financier du CIMPA allant de 8000 à 12000 euros. Ce financement ne devant pas représenter plus du tiers du budget total, les coordinateurs doivent donc, dès le montage du projet, étudier et solliciter différentes sources possibles de financement locales et internationales pour compléter leur budget (voir le document CIMPA\_CS\_FUNSOL\_fr.pdf). En outre, le financement du CIMPA ne pourra pas être utilisé pour couvrir les frais de voyage d'intervenants en postes dans des pays en développement; les organisateurs devront donc demander à ceux-ci de se couvrir sur leurs ressources propres ou faire appel à d'autres sources de financement.

#### **COMMENT SOUMETTRE UN PROJET**

Les coordinateurs d'un projet doivent télécharger le document CIMPA\_CS\_APP\_fr.odt, le remplir et l'envoyer en pdf à l'adresse indiquée dans le document, accompagné de leurs CV et d'une lettre d'appui de l'institution d'accueil, **avant le 9 septembre 2019.** 



## DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE DU CIMPA

- Document à complèter et à renvoyer : CIMPA\_CS\_APP\_fr.odt
- Version pdf de l'appel à projets : CIMPA\_CALL\_CS\_2021\_fr.pdf
- Instructions à suivre pour remplir le document : CIMPA\_CS\_INSTR\_fr.pdf
- Sources possibles de financement : CIMPA\_CS\_FUNSOL\_fr.pdf
- Exemple de projet de recherche soumis précédemment : CIMPA\_CS\_APP\_EX\_fr.pdf